Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-2a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

—

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-09-22-2a

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 22 SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe CABASSUT, Maire.

Présents *:*
Mmes et MM. Jean-Philippe CABASSUT, Hervé CHANTIER, Marie-Laure GONZALEZ, Olivier BONNAUD, Alice GONZALEZ, Philippe BELLON, Janis GARCIA, Gilbert LIEHN, Myriam BEAUJARD, Françoise DOMERGUE, Patrick JOBARD, Sylvia BOULLENOT, Sébastien RONGIER, Audrey GINOT, Laetitia JUNG, Céline MOLINA, Virginie WOUTERS, Muriel PRADES, Jean-Marie BENEZIS, Pascale GENIEIS-TORAL, Sandrine MAZARS, Jordan DARTIER.

Procurations *:*
Patrick HOULES donne procuration à Jean-Philippe CABASSUT,
Nelly CHEVALET donne procuration à Laetitia JUNG,
Philippe DUGENNE donne procuration à Hervé CHANTIER,
Lionel JORDAN donne procuration à Audrey GINOT,
Jean-Félix BOUDOU donne procuration à Olivier BONNAUD,
Audran MONTEMAGGI donne procuration à Philippe BELLON,
Bernard SAUCEROTTE donne procuration à Muriel PRADES.

Secrétaire de Séance :
Marie-Laure GONZALEZ.

Objet **: Mise en place d'un forfait carte PASS Musculation Haltérophilie pour les agents de la collectivité**

La santé et la qualité de vie au travail des agents de notre Collectivité sont des priorités au cœur de l'action de notre municipalité.

Ce programme s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de bien-être, visant à répondre à quatre objectifs majeurs :

- **Lutter contre la sédentarité :** Favoriser une pratique physique régulière pour maintenir une bonne santé générale.
- **Améliorer le bien-être au travail :** Offrir des moments de détente pour évacuer le stress du quotidien.
- **Prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) :** Proposer des activités adaptées pour renforcer le corps et réduire les douleurs liées aux postures de travail (postes assis, port de charges).

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-2a-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

- **Renforcer la cohésion d'équipe :** Faciliter les rencontres et les échanges conviviaux entre les différents services de notre collectivité.

C'est la raison pour laquelle il est proposé aux agents de la Collectivité, quel que soit le service ou le statut de l'agent, d'instaurer un forfait unique correspondant à l'adhésion d'une licence Loisirs auprès de la FFHM (obligatoire), d'un montant de 20€, afin de bénéficier de l'accès à la salle de musculation/Haltérophilie située à la Halle des Sports Jean RAYNAUD et aux mêmes horaires que les administrés.

Le tarif de l'abonnement à ladite Carte Pass serait offert au personnel.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

CONSIDERANT la volonté de proposer une offre plus attractive et plus accessible,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place des nouvelles formules d'accueil et la grille tarifaire afférente ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

MAIRIE DE VIAS (Hérault)

Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS

MAIRIE DE VIAS (Hérault)

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 25/09/2026
Publié le : 28/09/2026